



Allocution de Laurence St-Denis, Présidente du Forum jeunesse de l'île de Montréal

Dans le cadre de la consultation publique sur le sentiment de sécurité, Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec la Commission sur la sécurité publique de la Ville de Montréal

Montréal, le 25 mars 2009 – Les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) se sentent interpellés par le débat proposé par le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) et la Commission sur la sécurité publique et souhaitent partager leurs réflexions concernant les défis et les pistes de solution en lien avec le sentiment de sécurité et la sécurité des jeunes à Montréal. Ils vous remercient d'ailleurs pour l'invitation à participer à la consultation.

Le FJÎM a orienté son intervention autour de deux éléments. Tout d'abord, il est nécessaire de comprendre et de déconstruire les préjugés désignant les jeunes comme une cause de l'insécurité. En deuxième lieu, des mesures doivent être mises en place par la Ville de Montréal et par ses partenaires, à la fois pour réduire le sentiment d'insécurité des jeunes et de l'ensemble des citoyens et pour réaliser des actions visant à s'attaquer aux sources de l'insécurité.

Le premier défi fait référence à une question posée dans le document de consultation qui avance que certains jeunes sont perçus comme une source d'insécurité par certaines personnes. Même si nous sommes conscients que des jeunes et groupes de jeunes, par leurs actes et leurs comportements, contreviennent de manière réelle à la sécurité collective, il demeure que, selon nous, la majorité d'entre eux ne représente pas une menace à la sécurité. La méfiance que l'on nourrit à leur égard peut être attribuable à une méconnaissance de leurs habitudes, de leur mode de vie et de leurs activités. Ces éléments de réflexion posent la question de l'occupation de l'espace public. Que l'on parle de regroupements de jeunes aux abords des stations de métro, dans les centres commerciaux ou dans les parcs, certaines personnes ressentent un malaise à les fréquenter.

Afin d'éviter que les jeunes soient jugés et condamnés hâtivement et pour favoriser une meilleure occupation de l'espace public, les membres du FJÎM proposent quatre pistes de solution.

Premièrement, nous sommes d'avis qu'il est essentiel de favoriser une meilleure compréhension entre les jeunes et l'ensemble de la population montréalaise en privilégiant les échanges et le dialogue, entre autres, dans des lieux où ils peuvent se côtoyer et partager des expériences communes, que ce soit à travers des activités bénévoles, la réalisation de projets ou d'activités culturelles.

Deuxièmement, lors de situations tendues et conflictuelles entre la population et certains jeunes, il est important de privilégier les méthodes faisant appel à la médiation. La médiation peut se traduire par la mise en place de groupes d'intervention dont le mandat est de concilier les récriminations, les besoins et les droits de chacun pour assurer une cohabitation paisible et favoriser la recherche de solutions communes. À titre d'exemple, la présence des jeunes de la rue dans les espaces publics est souvent perçue par les résidents ou par les commerçants comme une menace à la sécurité. Le projet de l'Équipe de médiation urbaine (ÉMU), mené par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, qui réunit, entre autres,, la Ville de Montréal, le Service de police, le Refuge des jeunes et le FJÎM pratique des interventions basées sur la médiation. De plus, les jeunes exclus qui souhaitent entamer des démarches de réinsertion sociale requièrent qu'un soutien adéquat leur soit accordé.

Troisièmement, les individus, qui dans l'exercice de leurs fonctions, tels que les policiers et les agents de sécurité, sont en contact avec des jeunes doivent également privilégier des approches communautaires plutôt que des méthodes répressives et discriminatoires et bénéficier, à ce titre, de programmes de formation adéquats. Par exemple, les interventions auprès des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles doivent être exemptes de pratiques de profilage racial. Toujours soucieux de favoriser le dialogue interculturel, le FJÎM développe actuellement des projets dont le but est de créer des espaces pour stimuler ce dialogue, que ce soit à travers des projets de documentaires ou encore l'organisation d'activités sportives et culturelles.

Toujours en lien avec l'occupation de l'espace public, les jeunes doivent avoir accès à des lieux de socialisation qui leur conviennent. Le TAZ est, selon nous, un excellent exemple d'espace jeunesse adapté. En plus des lieux qui leur sont réservés, le FJÎM est d'avis qu'une meilleure utilisation de l'espace public est souhaitable. Les jeunes et les organismes peuvent investir les lieux de manière créative et stimulante, que ce soit par des animations dans les parcs ou dans les terrains vagues.

Les jeunes doivent également avoir la possibilité de participer à des activités adaptées à leur mode de vie et à leurs intérêts. Beaucoup plus que de les « occuper » il s'agit dans ce cas de favoriser leur participation au processus de planification et d'organisation de leurs loisirs. À travers l'initiative du FJÎM *Déclic Loisir* des projets visant à implanter des activités liées aux besoins des jeunes seront réalisés.

Le second défi soulevé par les membres du FJÎM fait référence à la mise en place de mesures, à la fois pour favoriser le sentiment de sécurité et pour s'attaquer aux sources de l'insécurité.

Il importe avant tout de clarifier les notions de sentiment de sécurité et la sécurité elle-même. Il est essentiel de s'interroger sur les causes du sentiment d'insécurité vécu par les jeunes. Pourquoi est-ce que les jeunes ressentent de la peur en circulant sur certaines rues ou dans certains quartiers? Leurs craintes sont-elles fondées ou encore sont-elles alimentées par des facteurs externes? Déjà de répondre à ces questions permettrait d'identifier les facteurs liés à l'insécurité et de dresser un portrait révélateur.

À ce titre, le FJÎM est persuadé que les médias jouent un rôle important quant à la définition du sentiment d'insécurité. Trop souvent, les idées des individus sont influencées par les médias qui offrent une interprétation sensationnaliste et déformée de la réalité dans laquelle meurtre, vol qualifié et violence urbaine sont le lot quotidien de la population montréalaise. D'ailleurs, les propos recueillis auprès de jeunes migrants des régions nouvellement arrivés à Montréal dans une étude du FJÎM viennent confirmer cette affirmation. Les membres du FJÎM croient qu'un portrait réel du quotidien des Montréalaises et Montréalais doit être présenté à l'ensemble de la population québécoise à travers une campagne d'information et de sensibilisation qui met de l'avant, entre autres, le faible taux de criminalité. La couverture médiatique des événements survenus à Montréal-Nord représente un cas médiatisé qui a

frappé l'imaginaire du public et entretient les perceptions négatives quant à la sécurité à Montréal.

Même si les problèmes de sécurité peuvent sembler exagérés, il demeure que des situations d'insécurité sont vécues par des citoyennes et citoyens. Qu'en est-il des problèmes de sécurité vécus par les jeunes? Quelles sont les mesures réalisées par la Ville de Montréal et les acteurs concernés?

Les jeunes ne sont pas sans vivre des situations d'insécurité. Pour n'en citer que quelques exemples, les jeunes ont souvent des horaires atypiques qui impliquent de nombreux déplacements en soirée. À ce titre, les aménagements urbains tels que les parcs, les espaces pour les piétons comme les dessous de viaducs ou encore les pistes cyclables doivent être aménagés de façon sécuritaire, en évitant le mauvais éclairage et les coins isolés. De plus, le travail de milieu et de première ligne mérite d'être favorisé puisqu'il contribue à améliorer la sécurité des jeunes. Dans cette optique, le FJÎM soutient le travail de l'organisme de première ligne Premier Arrêt dont le mandat est d'accueillir et d'orienter les personnes vulnérables nouvellement arrivées au centre-ville par la station d'autobus centrale.

En parallèle, certains groupes de jeunes sont plus particulièrement confrontés à des situations où leur sécurité est menacée. C'est le cas notamment des jeunes allosexuels, qui sont les cibles d'actes de violence ou encore de propos déplacés. D'ailleurs, des lieux sécuritaires où ils peuvent socialiser doivent être accessibles.

En référence aux mesures mises en place par la Ville et ses partenaires, loin d'effectuer un inventaire de l'ensemble des mesures, les membres du FJÎM proposent une réflexion plus générale sur la nécessité d'agir sur les causes de l'insécurité, particulièrement en lien avec la criminalité. Une étude de Statistique Canada¹ démontre que la criminalité chez les jeunes de 12 à 17 ans se manifeste principalement sur le territoire des écoles, les centres de jeunes et les centres commerciaux. Dans tous les cas, la Ville de Montréal et ses partenaires doivent travailler de concert avec les acteurs concernés, que ce soit les directions d'école, les intervenants jeunesse ou encore les commerçants.

¹ Statistique Canada, *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal : analyse supplémentaire sur la criminalité chez les jeunes*, 2008.

De plus, selon une étude de Statistique Canada², le taux de criminalité chez les adultes varie, entre autres, en fonction des caractéristiques des quartiers, dont la défavorisation et la scolarisation. Ainsi, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, de même qu'au décrochage scolaire nécessite d'être au centre des interventions menées par la Ville de Montréal et ses partenaires.

Pour terminer, le FJÎM considère qu'il est nécessaire de s'attaquer aux préjugés qui désignent les jeunes comme des sources d'insécurité, de se questionner et d'agir sur le sentiment de sécurité, de présenter à la population québécoise un portrait réel de la sécurité à Montréal et enfin, d'agir sur les causes profondes de l'insécurité.

Les membres du FJÎM vous remercient de votre intérêt.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est un organisme de concertation de la CRÉ de Montréal représentant plus de 500 groupes jeunesse de la région. Ses 26 membres élus proviennent des milieux étudiant, socioéconomique, sociocommunautaire, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. Il coordonne des projets et défend les intérêts des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Le FJÎM inscrit son action politique dans un cadre non partisan.

² Statistique Canada, *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*, 2006.